# LA VESTALE

## TRAGÉDIE LYRIQUE

## EN TROIS ACTES,

REPRÉSENTÉE POUR LA PREMIERE FOIS,
SUR LE THÉATRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE,
LE 15 DÉCEMBRE 1807.

CINQUIEME ÉDITION.

A PARIS,
Chez ROULLET, Libraire de l'Académie Royale de Musique, rue des Poitevins, nº 7.
M. DCCCXV.

Paroles de M. Jouy.

Musique de M. Spontini, compositeur particulier de la chambre de sa majesté l'impératrice-reine, et maître de chapelle du Conservatoire de Naples.

Ballet du premier acte, de M. Gardel.
Ballet final, de M. Milon.

# A SA MAJESTÉ

# L'IMPÉRATRICE REINE.

## MADAME,

*C'est avec une extrême défiance en mes propres forces que j'ose me prévaloir de l'honneur que m'a fait* VOTRE MAJESTÉ, *en permettant que son nom parût à la tête de cet ouvrage.*

*Je suis loin de croire (quelque préjugé*

*qu'on élève contre le drame lyrique*) *que ce genre, où Corneille et Voltaire se sont exercés, soit au-dessous des autres parties de l'art théâtral. Dans le siècle le plus brillant de notre gloire littéraire, Quinault, parmi tant de grands écrivains, a pris un rang que la postérité lui conserve; et de nos jours l'auteur d'OEdipe à Colonne s'est acquis une réputation méritée en marchant sur les traces de ce grand modèle.*

*Mais plus je suis persuadé, MADAME, qu'un bon Opéra ne peut être que l'ouvrage d'un talent distingué, moins j'avais droit d'espérer pour le mien la faveur dont* Votre Majesté *m'honore : je ne dois y voir qu'un nouvel effet de cet encouragement universel, de cette bienveillance inépuisable qu'Elle daigne accorder à tous ceux qui cultivent les arts, quel que soit d'ailleurs le succès de leurs efforts.*

*Si j'avais pu me flatter, en composant cette tragédie, que* Votre Majesté *daignât en accepter l'hommage, j'ose*

*croire que cette idée, suppléant au talent qui me manque, m'aurait donné les moyens de rendre mon ouvrage plus digne de votre auguste protection.*

*Je suis avec un profond respect,*

MADAME,

*De Votre Majesté impériale et royale,*

Le très humble, très obéissant
serviteur, et fidèle sujet,
JOUY.

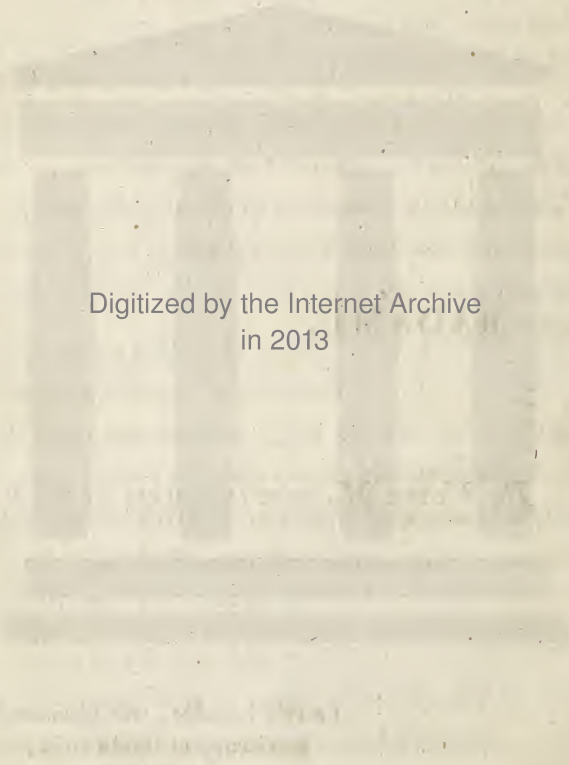

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lavestaletragedi1815spon

# AVANT-PROPOS.

Le trait historique sur lequel cette pièce est fondée remonte à l'an de Rome 269, et se trouve consigné dans l'ouvrage de Winckelman, intitulé *Monumenti antichi inediti.* Sous le consulat de Q. Fabius, et de Servilius Cornelius, la vestale *Gorgia,* éprise de la passion la plus violente pour *Licinius,* Sabin d'origine, l'introduisit dans le temple de Vesta, une nuit où elle veillait à la garde du feu sacré. Les deux amants furent découverts; Gorgia fut enterrée vive, et Licinius se tua, pour se soustraire au supplice dont la loi punissait son crime.

En me proposant de transporter sur la scène lyrique une action dont le nœud, l'intérêt, et les détails me paraissaient convenir particulièrement à ce genre de spectacle, je ne me dissimulai pas les difficultés que présentait le dénouement.

La vérité historique exigeait que la vestale coupable subît la mort à laquelle sa faute

l'avait exposée; mais cette affreuse catastrophe, qui pourrait, à la faveur d'un récit, trouver place dans une tragédie régulière, était-elle de nature à pouvoir être consommée sous les yeux du spectateur? Je ne le pense pas.

Le parti que j'ai pris de sauver la victime par un miracle, et de l'unir à celui qu'elle aimait, peut devenir l'objet d'une autre critique. On m'objectera que ce dénouement est contraire aux notions les plus connues, et aux lois inflexibles auxquelles les vestales étaient soumises. Je ne croirais pas avoir suffisamment justifié la liberté que j'ai prise en m'autorisant de toutes celles du genre même auquel cet ouvrage appartient, et de toutes les concessions qui lui ont été faites; je vais essayer de prouver en peu de mots qu'en admettant, en faveur de la vestale que je mets en scène, une exception à la loi terrible dont elle avait encouru la rigueur, je me suis du moins ménagé des prétextes historiques.

Sans doute on ne me demandera pas compte du miracle auquel *Julia* doit la vie: l'histoire cite plusieurs vestales arrachées

à la mort par ce moyen dont les prêtres de Rome s'étaient sans doute réservé le secret. J'ose croire même qu'on ne m'opposera pas le précepte d'Horace,

Nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus.

Mais ce n'était pas assez d'arracher la vestale au supplice, le complément de l'action dramatique exigeait qu'elle épousât son amant; et, tout en m'écartant de l'histoire en ce point seul de mon ouvrage, je puis encore m'autoriser de quelques faits consacrés par elle.

Il passait pour constant chez les Romains que le fondateur de leur empire, Romulus, devait le jour à l'hymen du dieu *Mars* et de la vestale *Ilia :* on sait aussi qu'Héliogabale (en toute autre circonstance je me garderais bien d'invoquer une pareille autorité); on sait, dis-je, qu'Héliogabale épousa la vestale *Aquilia Severa,* et que le sénat se prévalut d'exemples anciens, qu'il supposa peut-être, pour autoriser un semblable hymen. Enfin Dion Cassius parle, sans y croire il est vrai, d'une vestale *Urbinia* qui fut relevée de ses vœux par l'ordre des décemvirs, et se maria peu de temps après.

J'ai pensé que ces témoignages, quelque récusables qu'ils puissent paraître, suffisaient au degré de vraisemblance qu'exige le dénouement d'un drame lyrique, sur-tout en observant que Racine, dans la tragédie de Britannicus, s'est plus ouvertement encore écarté de l'histoire en plaçant *Junie* parmi les vestales, et sans pouvoir s'autoriser d'aucune exception à la loi qui défendait qu'on y fût reçu après l'âge de dix ans.

# ACTEURS ET ACTRICES
## CHANTANTS DANS LES CHOEURS.

*Chœur des Vestales.*

Mmes Gambais.
Hymm mère.
Mullot aînée.
Mullot cadette.
Royer.
Lefevre.

Mmes Bertrand.
Delboy aînée.
Chevrier.
Vallain.
Dubois.
Reine.

*Chœur des jeunes Filles et des Matrones romaines.*

Mmes Duchamp.
Proche.
Florigny.
Mantes.
Beaumont.
Mazières.

Mmes Lorenziti.
Lacombe.
Percillier.
Peletier.
Lesbre.

*Chœur des Prêtres, des Guerriers, et de Peuple romains.*

BASSES.
Mrs Moreau.
L'Hoste.
Lecoq.
Devilliers.
Leroy.
Putheaux.
Aubé.
Gonthier.
Ferdinand aîné.
Picard.
Nisy.
Hombert.

TAILLES.
Mrs Duchamp.
Chevrier.
Nocart.
Beaugrand.
Leroy.
Carbonnier.
Menard.

HAUTES-CONTRES.
Mrs Martin.
Lefevre.
Chollet.
Briel.
Leroy.
Gaubert.
Fasquel.
Gousse.

# PERSONNAGES DANSANTS

## *ACTE PREMIER.*

### BALLET.

| Mlles | Mlles |
|---|---|
| Bauderson. | Podevin. |
| Amanda. | Pansard. |
| Vaugler. | Volet. |
| Seuriot 1re. | Scolastique. |
| Buron. | Betzi. |
| Le Galois. | Clotilde 2e. |
| Pérès. | Berri aînée. |
| Blondin. | Clotilde 1re. |

## GUERRIERS.

### MM. Merante, Élie.

| MM. | Mlles |
|---|---|
| Petit. | Jacotot. |
| Louis. | Adélaïde. |
| Châtillon. | Boucher. |
| Lenfant. | Le Quint. |
| Bense. | Lily. |
| Pouillet. | Laurence. |
| Seuriot cadet. | Darmancourt. |
| Rivière. | Coulon. |
| Godefroy. | Ferette. |

## MÉNADES.

Mme Gardel, Mlle Bigottini.

| Mlles | Mlles |
|---|---|
| Angéline. | Naderkor. |
| Césarine. | Montjoie. |
| Guiller. | Aubri. |
| Delphine. | Eulalie. |

## PEUPLE.

M. Albert, Mlle Clotilde.

Mlles Masrelié cad., Aimée, Masrelié aînée.

# PERSONNAGES.

| | | |
|---|---|---|
| LICINIUS, général romain. | MM. | Nourrit. |
| CINNA, chef de légion. | | Laïs. |
| LE SOUVERAIN PONTIFE. | | Derivis. |
| LE CHEF DES ARUSPICES. | | Bonel. |
| UN CONSUL. | | Martin. |
| JULIA, jeune vestale. | Mme | Branchu. |
| LA GRANDE VESTALE. | Mlle | Armand. |

La scène est à Rome.